

Motion proposée par l'ensemble des élus de l'Assemblée départementale

Relative à la création d'un fonds d'urgence dédié suite aux épisodes de gel d'avril 2021

Au cours des deux nuits consécutives du 6 au 8 avril derniers, les exploitations agricoles de notre pays ont subi un épisode de gel d'une exceptionnelle gravité. Si l'ensemble du territoire national a été touché, le Lot-et-Garonne, département agricole de première importance, a été particulièrement impacté.

Dans notre département qui valorise plus de 70 productions agricoles différentes, des filières entières ont perdu tout ou partie de leur production. La viticulture, l'arboriculture, mais également certaines cultures de plein champ et sous abris froids ont été particulièrement impactées.

D'ores et déjà, les pertes pour les exploitants concernés se chiffrent à plusieurs dizaines de millions d'euros pour l'année 2021. C'est une véritable catastrophe pour un département agricole comme le Lot-et-Garonne.

Les agriculteurs en proie à des difficultés économiques réelles, subissent de plus en plus les changements climatiques, obligeant la filière agricole à être systématiquement dans l'innovation et l'application de techniques performantes.

Face à l'ampleur des dégâts, le fonds de calamités ou les solutions classiques, comme le report de charges ou des impôts, apportés en cas d'épisode de gel doivent être renforcés par un effort exceptionnel permettant la compensation des charges et des pertes de recettes.

Aussi, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session le 16 avril 2021 :

- **Affirment** la solidarité départementale auprès des agriculteurs et compatissent à la détresse humaine que cette situation engendre,
- **Demandent** au gouvernement de mettre en place de toute urgence ce mécanisme au nom de la solidarité nationale qui fonde la logique assurantielle de la prise en charge des calamités agricoles. A l'instar des Régions de France, **ils demandent** donc la création d'un fonds d'urgence dédié pour éviter à tout prix la disparition de nombreuses exploitations dans nos territoires, et la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les pertes de fonds,
- **Demandent** que les prêts et cotisations sociales supportées par les exploitants des secteurs les plus touchés fassent l'objet d'une année blanche et non d'un simple report et que des prêts relais à 0% soient accordés dans l'attente des indemnisations,
- **S'engagent** lorsque l'estimation des dégâts sera consolidée et si les aides publiques s'avéraient insuffisantes, à ce que le Département débloque une enveloppe exceptionnelle, aux côtés des autres collectivités et selon des modalités à définir,
- **Activent**, dès à présent, le dispositif de l'APRED afin d'apporter une réponse urgente aux agriculteurs les plus impactés.